



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Soutenez les actions Éducation de la
Fondation Agir Contre l'Exclusion

FACE
Les entreprises contre l'exclusion

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SEULE CONTRIBUTION FISCALE DONT VOUS POUVEZ, VOUS-MÊME, CHOISIR LES BÉNÉFICIAIRES !

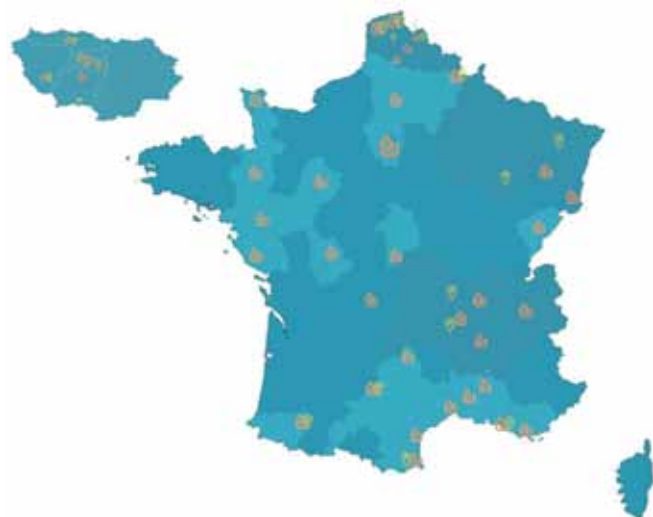
En 2016, la taxe d'apprentissage a permis au Réseau FACE d'accompagner **31 500** élèves dans leur orientation scolaire et dans la découverte des métiers

Choisir FACE, c'est contribuer à **lutter contre le décrochage scolaire** et **favoriser la réussite de tous**

- ✓ Favoriser **l'égalité des chances** en matière d'éducation, d'information-orientation, vers la formation et le monde du travail en intervenant notamment dans les quartiers prioritaires
- ✓ Innover pour **rapprocher l'École de l'Entreprise** et mobiliser les collaborateurs.rice.s comme ambassadeur.rice.s de leurs métiers et filières
- ✓ Faire **découvrir les métiers** émergents et en tension dans les établissements scolaires et ouvrir de nouvelles perspectives d'orientation
- ✓ Favoriser la **mixité professionnelle** et déconstruire les stéréotypes avec les enseignant.e.s et les professionnel.le.s



Créée en 1994, la **Fondation Reconnue d'Utilité Publique FACE** est forte d'un Réseau de 72 structures locales, agissant sur les territoires pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, avec l'entreprise et les pouvoirs publics.



NOS ACTIONS ÉDUCATION

La Fondation FACE déploie plus d'une vingtaine de dispositifs Éducation en faveur des élèves sur le territoire national, en collaboration avec **5 400 entreprises**.

Nos projets phares sont :



Le projet TEKNIK a pour objectif de favoriser l'égalité des chances et de promouvoir l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes vers les métiers en tension et émergents des filières techniques et industrielles via une médiation innovante mobilisant les collaborateurs d'entreprises et des outils à forte composante numérique.

TEKNIK EN CHIFFRES

- **100 000** jeunes des quartiers politique de la ville bénéficiaires
- **3 500** collaborateurs d'entreprises mobilisés
- **4 000** enseignants impliqués
- **16** filières industrielles découvertes
- **15** académies engagées



WI-FILLES

Initiation des jeunes filles aux métiers du numérique

> STAGES DE 3^{ème} ET IMMERSIONS

Découverte par les jeunes du monde de l'entreprise

> GRAINES D'ENTREPRISES

Jeux de simulation de mini-entreprises dans des classes de collège

> GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Formation aux métiers du numérique (16 Fabriques FACE)

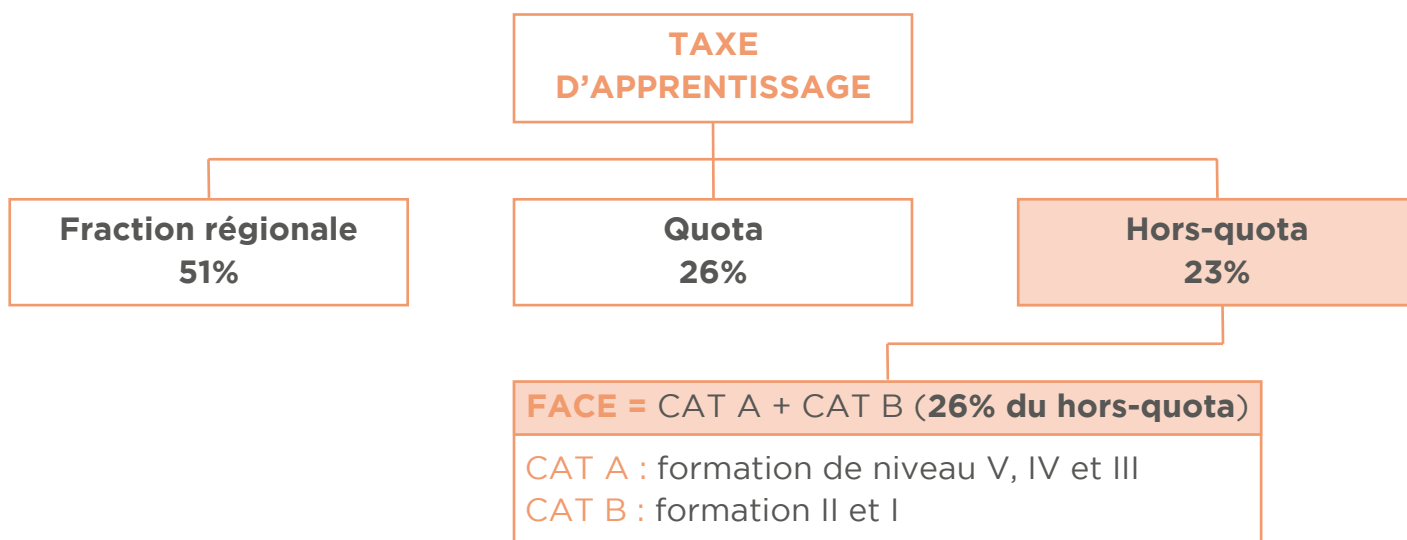
> FORUMS MÉTIERS

Orientation et découverte des métiers

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À FACE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, fixé à 0,68 % de la masse salariale de l'année précédente. Les montants dus par les entreprises sont collectés par des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), chargés de les reverser aux établissements bénéficiaires.

Vous pouvez verser une partie de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au titre du « Hors-quota ». FACE est habilitée par le Ministère chargé de l'Éducation nationale et le Ministère chargé du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national au titre de la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers (en application du 6° de l'article L. 6241-10 du Code du Travail).



Transmettez à votre collecteur votre bordereau de versement avant le **28 février 2017** en précisant l'attribution à :

Fondation FACE

361, Avenue du Président Wilson
93211 Saint-Denis La Plaine
Cedex

SIRET : 398 568 063 00059

N'oubliez pas de nous tenir informés de votre soutien en nous précisant le montant affecté ainsi que le nom de votre organisme collecteur par e-mail ou courrier postal (via le formulaire joint).

CONTACT :

Adeline Dailliet-Koboudé

taxe-apprentissage@fondationface.org

01 49 22 68 68